



## DEMANDE DE FRANCHISE DE LIGUE MAJEURE M15

Lignes directrices pour les appels d'offres

# Demande de franchise de ligue majeure M15 auprès de Hockey Nouveau-Brunswick

## Introduction

Hockey Nouveau-Brunswick attribuera des franchises qui participeront à la Ligue de hockey AAA M15 du Nouveau-Brunswick. La répartition des franchises par région sera la suivante :

District 1 et 2 = une (1) franchise

District 3 = une (1) franchise

District 5 = une (1) franchise

District 6 et 7 = une (1) franchise

District 8, 9, 10 et 11 = une (1) franchise

[Les limites du district](#)

Les offres retenues se verront attribuer une franchise pour une durée de trois ans. Après trois ans d'exploitation, la franchise fera l'objet d'une évaluation de la qualité afin d'en déterminer l'efficacité de la structure.

## Processus d'appel d'offres et lignes directrices

La date limite de dépôt des offres est fixée au 10 mars 2024 à 23 h 59. Les offres soumises après cette date ne seront pas acceptées.

Tous les soumissionnaires doivent fournir ce qui suit :

- Une (1) copie électronique envoyée par courriel au bureau de Hockey NB à [bbailey@hnb.ca](mailto:bbailey@hnb.ca).

Hockey NB mettra sur pied un comité de sélection qui examinera et choisira les soumissions qui correspondent aux emplacements de franchise énumérés dans l'introduction. Toutes les parties qui ont présenté une soumission seront avisées de la sélection finale.

Toutes les soumissions doivent inclure une lettre d'accompagnement indiquant le nom et les coordonnées d'une personne du groupe de soumissionnaires pouvant répondre aux questions du comité de sélection concernant l'offre. Le comité de sélection se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires aux groupes de soumissionnaires concernant tout aspect de leur offre. Le comité de sélection peut également inviter les groupes de soumissionnaires sélectionnés à faire une présentation en personne.

Les soumissionnaires peuvent faire parvenir des questions par courriel concernant les exigences de l'appel d'offres pendant le processus d'appel d'offres. Si Hockey NB reçoit des questions sur les appels d'offres ou apporte des modifications aux lignes directrices relatives aux appels d'offres, il en informera toutes les parties.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce processus d'appel d'offres et nous attendons avec impatience de recevoir votre demande. Pour de plus amples renseignements ou pour toute question, veuillez communiquer avec le directeur de la haute performance de Hockey NB, Brogan Bailey, au 506-453-0864 ou à [bbailey@hnb.ca](mailto:bbailey@hnb.ca).

## Lignes directrices de soumission pour l'obtention d'une franchise de ligue majeurs M15

### Section A. Normes d'accueil

Pour qu'un « groupe de soumissionnaires » soit considéré comme un candidat potentiel, il doit satisfaire aux normes minimales suivantes en matière d'accueil :

- Les groupes soumissionnaires doivent reconnaître le modèle de gouvernance de ligue majeure majeur M15 de Hockey NB pour guider les activités de la franchise, et s'y conformer. Cet accord sera décrit dans une lettre d'accord signée chaque année par l'exploitant de la franchise. Le lettre d'accord traite de la structure de gestion de l'équipe et comprend également des aspects tels que la structure de l'équipe, l'établissement du budget, les rapports de l'équipe à Hockey NB, etc.
- Indiquer un complexe d'arène et obtenir l'engagement de ce dernier à devenir le site principal pour les matchs et les entraînements.
  - Fournir des détails concernant ce qui suit :
    - Le calendrier du temps de glace proposé pour les matchs à domicile;
    - Le calendrier du temps de glace proposé pour les entraînements de l'équipe.

### Section B. Groupe de soumissionnaires

Veillez décrire en détail les personnes qui composent votre groupe de soumissionnaires. Les offres doivent présenter un résumé de l'expérience de chaque personne dans l'administration d'une association, d'une équipe ou d'une ligue de hockey, ou d'une association, d'une équipe ou d'une ligue d'un autre sport.

Décrivez la structure que vous proposez pour votre groupe soumissionnaire en ce qui concerne la gestion de l'équipe ou les administrateurs qui seront responsables des opérations de la franchise. Cette structure doit comprendre des domaines de responsabilité détaillés.

## Section C. Vue d'ensemble de la collectivité

La présentation de l'offre doit contenir une vue d'ensemble de la collectivité et de la région d'accueil, ainsi que toute autre caractéristique unique susceptible de renforcer l'offre :

- Justification de l'offre par le groupe soumissionnaire;
- Aperçu des caractéristiques de la collectivité et de la région environnante;
- Commodités à l'intérieur du site communautaire proposé qui répondront aux besoins des équipes visiteuses, c'est-à-dire les hôtels, les restaurants, etc.

## Section D. Plan d'affaires

La présentation de l'offre doit inclure un plan d'affaires complet qui servira de guide principal à l'organisme et à l'équipe de financement. Le plan d'affaires doit au minimum comprendre les renseignements suivants :

- Mandat et objectifs de la franchise;
- Stratégies de vente et de promotion;
- Plans de commandites détaillant l'offre de vente aux entreprises locales;
- Voie critique pour l'organisation de l'équipe;
- Frais d'inscription pour les joueurs : combien d'argent chaque joueur devra-t-il payer et qu'est-ce qui sera couvert? Décrivez les dépenses des joueurs supplémentaires, les options de paiement, les remboursements, etc.;
- Frais d'équipement des joueurs, etc.;
- Définition des critères de sélection des joueurs qui seront utilisés.

## Finances

Votre plan d'affaires doit également comprendre ce qui suit :

- Un budget détaillé pour l'exploitation de la franchise, précisant tous les coûts d'exploitation et les sources potentielles de revenus. Veuillez inclure toutes les commandites potentielles de l'équipe qui pourraient financer les activités de la franchise. Hockey NB reconnaît que les engagements de commandite peuvent ne pas être confirmés avant l'attribution d'une franchise.
- La présentation de l'offre doit inclure des prévisions financières qui démontrent dans quelle mesure les revenus nets peuvent être obtenus et utilisés.
- La présentation de l'offre doit indiquer les mesures qui seront prises si la franchise s'endette et un plan de gestion en cas d'endettement.

## Section E. Équipe

Si vous êtes le candidat retenu, veuillez fournir tous les détails relatifs à l'identité proposée de l'équipe :

- Nom et logo de l'équipe proposés
- Couleurs et motif des maillots
- Plan d'équipement des joueurs, etc.

## Officiels d'équipe

Bien que vous ne soyez pas tenu d'identifier les officiels de l'équipe pour le moment, nous voulions vous informer à l'avance que, conformément aux exigences de Hockey Canada, tous les entraîneurs « en chef » de ligue majeure M15 doivent détenir la certification d'entraîneur de haute performance 1 (HP1).

## Section G. Questions médicales

Veuillez inclure dans l'offre un plan de gestion des questions médicales liées aux opérations des jours de match :

- Description des services offerts dans les hôpitaux et cliniques de la région;
- Tout service médical offert sur place lors de tous les matchs.

## Section H. Modèle de gouvernance de Hockey NB et lettre d'accord

Hockey NB a adopté un modèle de gouvernance pour l'exploitation des franchises de ligue majeure M15. Nous demandons à chaque groupe de soumissionnaires de confirmer par écrit dans leur offre qu'ils sont au courant du modèle de gouvernance qui sera adopté et qu'ils seront tenus d'adhérer à ces conditions.

Voir l'annexe A pour un résumé du modèle de gouvernance décrit dans la lettre d'accord.

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce processus d'appel d'offres et nous attendons avec impatience de recevoir votre offre. Pour de plus amples renseignements ou pour toute question, veuillez communiquer avec le directeur de la haute performance de Hockey NB, Brogan Bailey, au 506-453-0864 ou à bbailey@hnb.ca.**